

Rostrenen, le 14 janvier 2019

Le Président Jean-Yves Philippe

à

Monsieur Le Directeur
SNCF Immobilier
15, Boulevard de Stalingrad
Immeuble Actipole
44000 Nantes

Monsieur,

Vous avez, dans le cadre du diagnostic des installations d'assainissement non collectif, reçu la visite du technicien du SPANC pour effectuer le contrôle de votre dispositif. Je tiens à vous remercier de l'accueil que vous lui avez réservé. Suite à l'instauration de la redevance d'assainissement non collectif, le conseil communautaire a décidé de rendre gratuit ce contrôle.

La loi Grenelle 2 impose de joindre ce diagnostic à l'acte authentique. Les installations non conformes devront, dans l'année qui suit l'acquisition, être remises aux normes.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

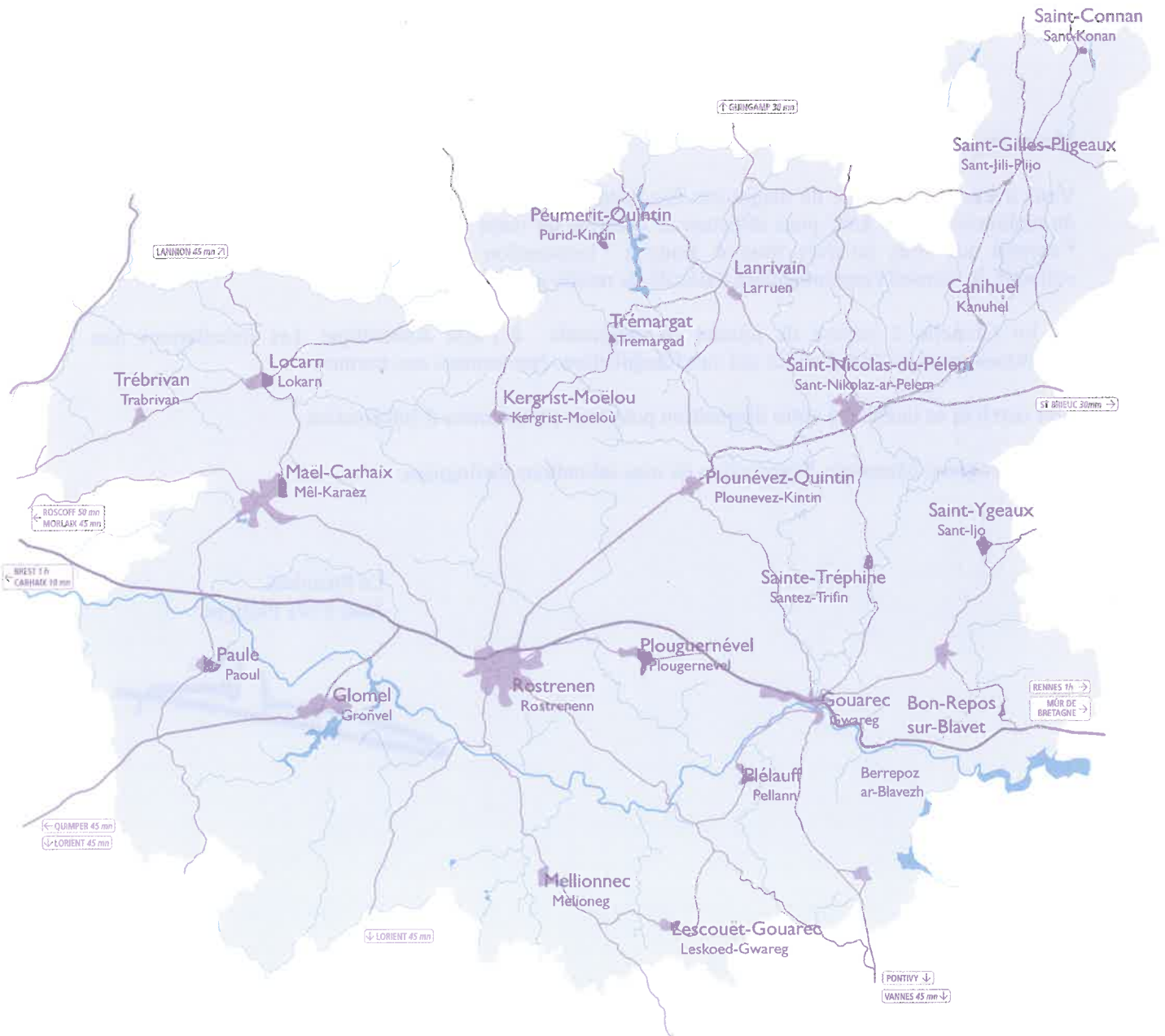
Le Président
Jean-Yves Philippe



Bon-Repos-sur-Blavet
 Canihuel
 Glomel
 Gouarec
 Kergrist-Moëlou
 Lanrivain
 Lescouët-Gouarec
 Locarn

Maël-Carhaix
 Mellionec
 Paule
 Peumerit-Quintin
 Plélauff
 Plouguernével
 Plounévez-Quintin
 Rostrenen

Saint-Connan
 Saint-Gilles-Pligeaux
 Saint-Nicolas-du-Pélem
 Sainte-Tréphine
 Saint-Ygeaux
 Trébrivan
 Trémargat



Formulaire de vente de type existant

Informations générales

Dossier numéro : 15449

Date du contrôle	14/01/2019	Date de l'avis de passage		Date de réalisation de la filière ANC	2001
Habitation	Adresse	Guendol Ecluse N°143			
	Bât.		Appart.		Esc.
	CP	22110	BP		Etg.
	Commune	Plouguernevel	Complément ville		
	Référence cadastrale				
Propriétaire	Type				
	Date de début		Date de fin		
	Civilité, Nom, prénom	Monsieur Le Directeur SNCF Immobilier .			
	Complément de nom ou conjoint				
	Adresse	15, Boulevard de Stalingrad Immeuble Actipole			
	Bât.		Appart.		Esc.
	CP	44000	BP		Etg.
	Commune	Nantes	Complément ville		
	Téléphone(s)				
	Fax		Mail		
	Payeur équivalent redevance	<input type="checkbox"/>			

Données générales du contrôle de l'existant

Demandeur (si différent du propriétaire)	
Personne(s) rencontrée(s) si différente(s) du propriétaire	
Observations	

Caractéristiques de l'habitation

Année de construction du logement :	Type : Gîte	
Consommation d'eau annuelle : ? m³	Temps d'occupation annuelle :	Logement vacant : <input checked="" type="checkbox"/>
Nombre de Chambres : 5 Nombre de pièces principales : 7	Nombre d'occupants : Nombre équivalent habitant :	
Dérogation ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Date de fin de dérogation :	
Type de zonage	Zone de prévention des risques	
Commentaires sur l'habitation		

Compléments d'information sur le site

Affectation construction :	Nature de la distribution :
Etat du raccordement :	Date de mise en raccordement :
Commentaires :	

Caractéristiques du terrain et de l'habitation

• Superficie totale de la parcelle : 5000 m ²	
• Surface disponible ANC : m ²	
• Etude de sol réalisée : <input type="checkbox"/>	
• Le terrain est-il desservi par un réseau public d'eau potable ?	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
• Pente du terrain recouvrant le traitement : Commentaires :	
• Présence d'un captage (puits ou forage) d'eau sur le terrain ?	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
○ Est-il destiné à la consommation humaine ?	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
○ Si oui, distance par rapport au dispositif de traitement : m	
○ Est-il déclaré ?	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> ?
• Présence d'un captage (puits ou forage) d'eau sur un terrain mitoyen ?	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/> ?
○ Est-il destiné à la consommation humaine ?	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> ?
○ Si oui, distance par rapport au dispositif de traitement : m	
○ Est-il déclaré ?	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> ?
Commentaires sur le terrain et son environnement :	

Implantation du système

• Existe-t-il des documents permettant de déterminer les caractéristiques et l'implantation du système ?	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
○ Si oui, lesquels (plan masse, étude de définition de filière, étude de sol, ...) : rapport SAUR 2007	
○ Si non, le contrôle est réalisé sous réserve des déclarations et en absence de document	

Caractéristiques de l'installation

Eléments composant la filière	
Filières traditionnelles	Filières agréées
<input checked="" type="checkbox"/> Prétraitement <input checked="" type="checkbox"/> Traitement	<input type="checkbox"/> Filtre compact <input type="checkbox"/> Microstation <input type="checkbox"/> Filtre planté
<input type="checkbox"/> Regard de visite ou té <input type="checkbox"/> Regard de collecte <input type="checkbox"/> Toilette sèche <input checked="" type="checkbox"/> Poste de relevage	
Présence de rejet d'effluents (en sous-sol ou en milieu superficiel ou de dispersion) : <input type="checkbox"/>	
Commentaires généraux :	

Description de l'Evacuation	
• Destination des eaux pluviales : Réseau de surface ○ Commentaires :	
• Origine des effluents : Ensemble des eaux usées ○ Commentaires :	

La collecte des eaux usées	
• Eaux usées et eaux pluviales collectées séparément ? Oui ○ Commentaires :	
• L'écoulement se fait-il correctement ?	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/> ?

<ul style="list-style-type: none"> Présence d'odeurs ? <ul style="list-style-type: none"> Si oui, citer leur localisation : 	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> ?
<ul style="list-style-type: none"> Présence d'un siphon disconnecteur ? 	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/> ?
Commentaires :	

Le prétraitement

<ul style="list-style-type: none"> Type de prétraitement : Fosse toutes eaux Matériau : ? Equipement(s) de prétraitement existants <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Bac à graisse <input type="checkbox"/> Préfiltre <input type="checkbox"/> Ventilation(s) <input type="checkbox"/> Vidanges effectuées 	Volume : 15 m³	
<ul style="list-style-type: none"> Eaux vannes et eaux ménagères prétraitées séparément ? Type d'eaux usées : 		<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> ? Mixte
<ul style="list-style-type: none"> Le prétraitement est-il accessible ? Le regard du prétraitement est-il affleurant ? 		<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
<ul style="list-style-type: none"> Le tampon est-il verrouillé ? <ul style="list-style-type: none"> Si oui, préciser : 		<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
<ul style="list-style-type: none"> Le dimensionnement est-il adapté à la capacité d'accueil ? 		<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> ?
<ul style="list-style-type: none"> Un des organes du système de prétraitement présente-t-il des signes d'altération ? (affaissement, fissure, déformation, corrosion...) Si oui, préciser : 		<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/> ?
<ul style="list-style-type: none"> Présence d'odeurs ? 		<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> ?
<ul style="list-style-type: none"> L'écoulement des eaux au sein des différents éléments de prétraitement se fait-il correctement ? 		<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/> ?
<ul style="list-style-type: none"> Si présence d'une fosse, la hauteur de boues est-elle supérieure à la moitié de la hauteur de la fosse ? Si oui, prévoir une vidange !! 		<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/> ?
Commentaires sur le prétraitement :		

Bac à graisse		
<ul style="list-style-type: none"> Tampon du bac à graisse accessible ? 		<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
<ul style="list-style-type: none"> Hauteur des graisses : cm Volume : L Le volume est-il adapté à son utilisation ? 		<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> ?
<ul style="list-style-type: none"> Le bac présente-t-il des signes d'altération ? Si oui, préciser : 		<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/> ?
<ul style="list-style-type: none"> Type d'eaux usées collectées : Inconnu Présence d'odeurs ? Le regard du bac à graisse est-il affleurant ? 		<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/> ? <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
<ul style="list-style-type: none"> Vidange : <ul style="list-style-type: none"> Vidange(s) effectuée(s) par un vidangeur : <input type="checkbox"/> Vidange effectuée par le particulier : <input type="checkbox"/> Vidange effectuée par un agriculteur : <input type="checkbox"/> 		
Commentaires sur le bac à graisse :		

Filière de traitement

- **Type de traitement :** Terte d'infiltration
- Présence de :
 - Regard de répartition :
 - Regard de bouclage :
 - Regard de contrôle :

Dimensionnement

- Le dimensionnement du traitement est-il connu ? OUI NON
 - Si oui, préciser l'ensemble des caractéristiques connues ou relevées :

Longueur :	m	Largeur :	m	Profondeur :	m
				Surface :	m ²
<i>Pour les Tertres</i>	<i>Base</i>	Longueur :	m	Largeur :	m
	<i>Sommet</i>	Longueur :	m	Largeur :	m

Positionnement :

- Le traitement est-il positionné à au moins :
 - 5 m de l'habitation
 - 3 m de tout arbre
 - 3 m des limites de la parcelle
 - 35 m d'un captage d'eau utilisé pour la consommation humaine

OUI NON ?
 OUI NON ?
 OUI NON ?
 OUI NON ?

Dysfonctionnement

- Est-ce que l'aménagement du terrain gêne le fonctionnement de la filière de traitement ? OUI NON ?
 - Si oui, pourquoi et quels sont les risques ?
- Dysfonctionnements observés au niveau du traitement ? OUI NON ?
 - Si oui, préciser (colmatage, stagnation d'eau en surface, ...) :

Commentaires sur le traitement :

Regard de répartition

- Le regard de répartition est-il accessible ? OUI NON
- Est-il affleurant ? OUI NON
- Le regard de répartition présente-t-il des signes d'altération ? (affaissement, corrosion, fissure, déformation...) OUI NON ?
- Le regard est-il affleurant ? OUI NON
- Stagnation d'eaux dans le regard ? OUI NON ?
- Bonne équirépartition des effluents ? (Vérification possible par mise en eaux du regard) OUI NON ?
- Dépôt de matière en fond de regard ? OUI NON ?
- Présence d'odeurs ? OUI NON ?
- Ecoulement correct au sein du regard ? OUI NON ?

Commentaires :

Regard de bouclage

- Le regard de bouclage est-il accessible ? OUI NON
- Présente-t-il des signes d'altération ? (affaissement, corrosion, fissure, déformation...) OUI NON ?
- Le regard est-il affleurant ? OUI NON
- Stagnation d'eaux dans le regard ? OUI NON ?
- Dépôt de matière en fond de regard ? OUI NON ?
- Présence d'odeurs ? OUI NON ?

Commentaires :

Poste de relevage

• Matériau : ? Volume : ? L Volume de bâchée : ?	
• Le poste de relevage est-il posé convenablement ?	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/> ?
• Où est-il situé par rapport au reste de la filière ? aval de la fosse	
• La ventilation de la bâche est-elle assurée ?	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/> ?
• Le dispositif brise-flux a-t-il été installé ?	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/> ?
• Présence d'une alarme ?	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/> ?
• Présence d'une ventilation ?	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/> ?
• Vérification du branchement électrique ?	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> ?
• Année de pose : ?	
• Etat de pompe :	
• Commentaires sur le poste de relevage :	

Conclusion du contrôle

Filière conforme ?	<input type="checkbox"/> OUI	<input checked="" type="checkbox"/> NON
Filière satisfaisante ?	<input type="checkbox"/> OUI	<input checked="" type="checkbox"/> NON
Filière inexistante ?	<input type="checkbox"/> OUI	<input checked="" type="checkbox"/> NON
Filière non visible ?	<input checked="" type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Filière incomplète ?	<input checked="" type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Dégradations importantes constatées (colmatage, corrosion, effondrement, ...)?	<input type="checkbox"/> OUI	<input checked="" type="checkbox"/> NON
Filière notablement sous-dimensionnée ?	<input type="checkbox"/> OUI	<input checked="" type="checkbox"/> NON
Nuisances constatées (odeurs, écoulement sur terrain voisin, ...)?	<input type="checkbox"/> OUI	<input checked="" type="checkbox"/> NON
Filière à l'origine d'une pollution et/ou d'un problème de salubrité publique ?	<input type="checkbox"/> OUI	<input checked="" type="checkbox"/> NON
Précisions :		
Autres :		

L'utilisateur est-il satisfait de son installation, quelles sont ses remarques ?	Date : <input type="checkbox"/> Signature du propriétaire
--	--

Service de contrôle	
Nom du service	SPANC CCKB 6, Rue Joseph Penneç
Adresse	CP : 22110 Commune : Rostrenen
Téléphone	02 96 29 18 18

Proposition d'avis du contrôleur

Défavorable

Commentaires : On note une absence de ventilation. Aucun élément n'est visible. Le tertre est totalement envahi par les ronces. L'entretien de la parcelle est réalisé avec des engins susceptibles d'être lourds et qui pourraient avoir écrasé certaines parties du dispositif. L'intégralité du système ne peut être assurée. En l'état, le dispositif n'est pas conforme aux dispositions de l'article 6 de l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié par l'arrêté du 27 avril 2012 fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif.

Date : 14/01/2019

Nom et signature du contrôleur : Marc Lécuyer

**Avis du responsable du service de contrôle**

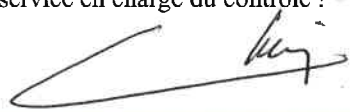
Défavorable

Commentaires : On note une absence de ventilation. Aucun élément n'est visible. Le tertre est totalement envahi par les ronces. L'entretien de la parcelle est réalisé avec des engins susceptibles d'être lourds et qui pourraient avoir écrasé certaines parties du dispositif. L'intégralité du système ne peut être assurée. En l'état, le dispositif n'est pas conforme aux dispositions de l'article 6 de l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié par l'arrêté du 27 avril 2012 fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif.

Date : 14/01/2019

Nom et signature du responsable du service en charge du contrôle :

Jean-Yves Philippe





Prétraitement/Exutoire	Traitement	Evacuation/Accessoires	Accessoires
Fosse Septique	Filtre compact	Drain	Ventilation
Fosse Etanche	Pattes d'araignées / d'oies	Douche	Puits
Fosse Toutes Eaux	Lit d'épandage	Evier	Regard eaux vannes (rouge)
Pré-filtre	Lit filtrant drainé à flux horizontal	Lave-linge	Regard eaux pluviales (bleu)
Bac à graisses	Lit filtrant drainé à flux vertical	Lave-vaisselle	Sondage à la tarière
Microstation	Lit filtrant non drainé à flux vertical	WC	SDB Salle de bains
Puisard	Tertre Drainé	Baignoire	EM Eaux ménagères
Cana eaux pluviales (bleu)	Tertre Non Drainé	Pompe	EV Eaux vannes
Cana eaux usées (marron)	Filtre à cheminement lent	Sanibroyeur	EP Eaux pluviales
Mare (bleue)	Filtre bactérien percolateur	Plateau absorbant	Tranchées d'épandage

Article 6 de l'Arrêté du 7 septembre 2009
Modifié par l'arrêté du 27 avril 2012
Fixant les prescriptions techniques applicables
Aux installations d'assainissement non collectif

Section 1 : Installations avec traitement par le sol ou par massif reconstitué :

Article 6

L'installation comprend :

Un dispositif de prétraitement réalisé in situ ou préfabriqué

Un dispositif de traitement utilisant le pouvoir épurateur du sol.

Lorsque les huiles et les graisses sont susceptibles de provoquer des dépôts préjudiciables à l'acheminement des eaux usées ou à leur traitement, un bac dégraisseur est installé dans le circuit des eaux ménagères et le plus près possible de leur émission.

Les eaux usées domestiques sont traitées par le sol en place au niveau de la parcelle de l'immeuble, au plus près de leur production, selon les règles de l'art, lorsque les conditions suivantes sont réunies :

La surface de la parcelle d'implantation est suffisante pour permettre le bon fonctionnement de l'installation d'assainissement non collectif ;

La parcelle ne se trouve pas en terrain inondable, sauf de manière exceptionnelle

La pente du terrain est adaptée ;

L'ensemble des caractéristiques du sol doivent le rendre apte à assurer le traitement et à éviter notamment toute stagnation ou déversement en surface des eaux usées prétraitées ; en particulier, sa perméabilité doit être comprise entre 15 et 500 mm/h sur une épaisseur supérieure ou égale à 0,70 m

L'absence d'un toit de nappe aquifère, hors niveau exceptionnel de hautes eaux, est vérifiée à moins d'un mètre du fond de fouille.

Dans le cas où le sol en place ne permet pas de respecter les conditions mentionnées aux points b à e ci-dessus, peuvent être installés les dispositifs de traitement utilisant :

Soit des sables et graviers dont le choix et la mise en place sont appropriés, selon les règles de l'art

Soit un lit à massif de zéolithe.

Les caractéristiques techniques et les conditions de mise en œuvre des dispositifs de l'installation d'assainissement non collectif visée par le présent article sont précisées en annexe 1.

ANNEXE 1
CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET CONDITIONS
DE MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIFS DE
L'INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Fosse toutes eaux et fosse septique

Une fosse toutes eaux est un dispositif destiné à la collecte, à la liquéfaction partielle des matières polluantes contenues dans les eaux usées et à la rétention des matières solides et des déchets flottants. Elle reçoit l'ensemble des eaux usées domestiques.

Elle doit être conçue de manière à éviter les cheminements directs entre les dispositifs d'entrée et de sortie ainsi que la remise en suspension et l'entraînement des matières sédimentées et des matières flottantes, pour lesquelles un volume suffisant est réservé.

La hauteur utile d'eau ne doit pas être inférieure à 1 mètre. Elle doit être suffisante pour permettre la présence d'une zone de liquide au sein de laquelle se trouve le dispositif de sortie des eaux usées traitées. Le volume utile des fosses toutes eaux, volume offert au liquide et à l'accumulation des boues, mesuré entre le fond du dispositif et le niveau inférieur de l'orifice de sortie du liquide, doit être au moins égal à 3 mètres cubes pour des immeubles à usage d'habitation comprenant jusqu'à cinq pièces principales. Pour des logements plus importants, il doit être augmenté d'au moins un mètre cube par pièce supplémentaire. Les fosses toutes eaux doivent être pourvues d'une ventilation constituée d'une entrée d'air et d'une sortie d'air, située en hauteur de sorte à assurer l'évacuation des odeurs, d'un diamètre d'au moins 100 millimètres.

Le volume utile des fosses septiques réservées aux seules eaux-vannes doit être au moins égal à la moitié des volumes minimaux retenus pour les fosses toutes eaux.

**Dispositifs assurant l'épuration des eaux usées
par le sol en place
Tranchées d'épandage à faible profondeur dans le sol naturel
(épandage souterrain)**

Tranchées d'épandage

L'épandage souterrain doit être réalisé par l'intermédiaire de tuyaux d'épandage placés horizontalement dans un ensemble de tranchées.

Ceux-ci doivent être placés aussi près de la surface du sol que le permet leur protection.

La longueur totale des tuyaux d'épandage mis en œuvre est fonction des possibilités d'infiltration du terrain, déterminées à l'aide du test de Porcher ou équivalent (test de perméabilité ou de percolation à niveau constant) et des quantités d'eau à infiltrer.

Les tuyaux d'épandage doivent avoir un diamètre au moins égal à 100 millimètres. Ils doivent être constitués d'éléments rigides en matériaux résistants munis d'orifices dont la plus petite dimension doit être au moins égale à 5 millimètres.

Le fond des tranchées doit se situer en général à 0,60 mètre sans dépasser 1 mètre.

La longueur d'une ligne de tuyaux d'épandage ne doit pas excéder 30 mètres.

La largeur des tranchées d'épandage dans lesquelles sont établis les tuyaux d'épandage est de 0,50 mètre minimum. Le fond des tranchées est garni d'une couche de graviers lavés stables à l'eau, d'une granulométrie de type 10/40 millimètres ou approchant et d'une épaisseur minimale de 0,20 mètre. La distance d'axe en axe des tranchées doit être au moins égale à 1,50 mètre et les tranchées sont séparées par une distance minimale de 1 mètre de sol naturel.

Le remblai de la tranchée doit être réalisé après interposition, au-dessus de la couche de graviers, d'un feutre ou d'une protection équivalente perméable à l'air et à l'eau.

L'épandage souterrain doit être maillé chaque fois que la topographie le permet.

Il doit être alimenté par un dispositif assurant une égale répartition des eaux usées traitées dans le réseau de distribution.

Lit d'épandage à faible profondeur

Le lit d'épandage remplace les tranchées à faible profondeur dans le cas des sols à dominante sableuse où la réalisation des tranchées est difficile. Il est constitué d'une fouille unique à fond horizontal.

Sol à perméabilité trop grande : lit filtrant vertical non drainé.

Dans le cas où le sol présente une perméabilité supérieure à 500 mm/h, il convient de reconstituer un filtre à sable vertical non drainé assurant la fonction de filtration et d'épuration. Du sable siliceux lavé doit être substitué au sol en place sur une épaisseur minimale de 0,70 mètre sous la couche de graviers qui assure la répartition de l'eau usée traitée distribuée par des tuyaux d'épandage.

Nappe trop proche de la surface du sol.

Dans le cas où la nappe phréatique est trop proche de la surface du sol, l'épandage doit être établi à la partie supérieure d'un tertre d'infiltration reprenant les caractéristiques du filtre à sable vertical non drainé et réalisé au-dessus du sol en place.

**Dispositifs assurant l'épuration des eaux usées
dans le cas d'un sol à perméabilité insuffisante**

Dans le cas où le sol présente une perméabilité inférieure à 15 mm/h, il convient de reconstituer un sol artificiel permettant d'assurer la fonction d'épuration.

Filtre à sable vertical drainé.

Il comporte un épandage dans un massif de sable propre rapporté formant un sol reconstitué.

A la base du lit filtrant, un drainage doit permettre d'effectuer la reprise des effluents filtrés pour les diriger vers le point de rejet validé ; les drains doivent être, en plan, placés de manière alternée avec les tuyaux distributeurs.

La surface des lits filtrants drainés à flux vertical doit être au moins égale à 5 mètres carrés par pièce principale, avec une surface minimale totale de 20 mètres carrés.

Dans le cas où la nappe phréatique est trop proche, l'épandage doit être établi à la partie supérieure d'un tertre réalisé au-dessus du sol en place.

Lit filtrant drainé à flux vertical à massif de zéolite

Ce dispositif peut être utilisé pour les immeubles à usage d'habitation de 5 pièces principales au plus. Il doit être placé à l'aval d'un prétraitement constitué d'une fosse toutes eaux de 5 mètres cubes au moins. La surface minimale du filtre doit être de 5 mètres carrés. Il comporte un matériau filtrant à base de zéolite naturelle du type chabasite, placé dans une coque étanche. Il se compose de deux couches : une de granulométrie fine (0,5-2 mm) en profondeur et une de granulométrie plus grossière (2-5 mm) en surface. Le filtre a une épaisseur minimale de 50 cm après tassement.

Le système d'épandage et de répartition de l'effluent est bouclé et noyé dans une couche de gravier roulé lavé. Il est posé sur un géotextile adapté destiné à assurer la diffusion de l'effluent.

Le réseau de drainage est noyé dans une couche de gravier roulé, protégée de la migration de zéolite par une géo grille. L'épaisseur de cette couche est de 15 cm au moins.

L'aération du filtre est réalisée par des cheminées d'aération.

Ce dispositif est interdit lorsque des usages sensibles, tels que la conchyliculture, la cressiculture, la pêche à pieds, le prélèvement en vue de la consommation humaine ou la baignade, existent à proximité du rejet. Lit filtrant drainé à flux horizontal.

Dans le cas où le terrain en place ne peut assurer l'infiltration des effluents et si les caractéristiques du site ne permettent pas l'implantation d'un lit filtrant drainé à flux vertical, un lit filtrant drainé à flux horizontal peut être réalisé.

Le lit filtrant drainé à flux horizontal est établi dans une fouille à fond horizontal, creusée d'au moins 0,50 mètre sous le niveau d'arrivée des effluents.

La répartition des effluents sur toute la largeur de la fouille est assurée, en tête, par une canalisation enrobée de graviers d'une granulométrie de type 10/40 millimètres ou approchant, dont le fil d'eau est situé à au moins 0,35 mètre du fond de la fouille.

Le dispositif comporte successivement, dans le sens d'écoulement des effluents, des bandes de matériaux disposés perpendiculairement à ce sens, sur une hauteur de 0,35 mètre au moins et sur une longueur de 5,5 mètres :

une bande de 1,20 mètre de gravillons fins d'une granulométrie de type 6/10 millimètres ou approchant

une bande de 3 mètres de sable propre ;

une bande de 0,50 mètre de gravillons fins à la base desquels est noyée une canalisation de reprise des effluents.

L'ensemble est recouvert d'un feutre imputrescible et de terre arable.

La largeur du front de répartition est de 6 mètres pour 4 pièces principales et de 8 mètres pour 5 pièces principales ; il est ajouté 1 mètre supplémentaire par pièce principale pour les habitations plus importantes. Autres dispositifs visés aux articles 4 et 13

Dispositif de rétention des graisses (bac dégraisseur).

Le bac dégraisseur est destiné à la rétention des matières solides, graisses et huiles contenues dans les eaux ménagères.

Ce dispositif n'est pas conseillé sauf si la longueur des canalisations entre la sortie de l'habitation et le dispositif de prétraitement est supérieure à 10 mètres.

Le bac dégraisseur et les dispositifs d'arrivée et de sortie des eaux doivent être conçus de manière à éviter la remise en suspension et l'entraînement des matières grasses et des solides dont le dispositif a réalisé la séparation.

Le volume utile des bacs, volume offert au liquide et aux matières retenues en dessous de l'orifice de sortie, doit être au moins égal à 200 litres pour la desserte d'une cuisine ; dans l'hypothèse où toutes les eaux ménagères transitent par le bac dégraisseur, celui-ci doit avoir un volume au moins égal à 500 litres. Le bac dégraisseur peut être remplacé par la fosse septique.

Fosse chimique.

La fosse chimique est destinée à la collecte, la liquéfaction et l'aseptisation des eaux-vannes, à l'exclusion des eaux ménagères.

Elle doit être établie au rez-de-chaussée des habitations.

Le volume de la chasse d'eau automatique éventuellement établie sur une fosse chimique ne doit pas dépasser 2 litres.

Le volume utile des fosses chimiques est au moins égal à 100 litres pour un logement comprenant jusqu'à, 3 pièces principales. Pour des logements plus importants, il doit être augmenté d'au moins 100 litres par pièce supplémentaire.

La fosse chimique doit être agencée intérieurement de telle manière qu'aucune projection d'agents utilisés pour la liquéfaction ne puisse atteindre les usagers.

Les instructions du constructeur concernant l'introduction des produits stabilisants doivent être mentionnées sur une plaque apposée sur le dispositif.

Fosse d'accumulation.

La fosse d'accumulation est un ouvrage étanche destiné à assurer la rétention des eaux-vannes et de tout ou partie des eaux ménagères.

Elle doit être construite de façon à permettre leur vidange totale.

La hauteur du plafond doit être au moins égale à 2 mètres.

L'ouverture d'extraction placée dans la dalle de couverture doit avoir un minimum de 0,70 par 1 mètre de section.

Elle doit être fermée par un tampon hermétique, en matériau présentant toute garantie du point de vue de la résistance et de l'étanchéité.

Puits d'infiltration.

Un puits d'infiltration ne peut être installé que pour effectuer le transit d'eaux usées ayant subi un traitement complet à travers une couche superficielle imperméable afin de rejoindre la couche sous-jacente perméable et à condition qu'il n'y ait pas de risques sanitaires pour les points d'eau destinés à la consommation humaine.

La surface latérale du puits d'infiltration doit être étanche depuis la surface du sol jusqu'à 0,50 mètre au moins au-dessous du tuyau amenant les eaux épurées. Le puits est recouvert d'un tampon.

La partie inférieure du dispositif doit présenter une surface totale de contact (surface latérale et fond) au moins égale à 2 mètres carrés par pièce principale.

Le puits d'infiltration doit être garni, jusqu'au niveau du tuyau d'amenée des eaux, de matériaux calibrés d'une granulométrie de type 40/80 ou approchant.

Les eaux usées épurées doivent être déversées dans le puits d'infiltration au moyen d'un dispositif éloigné de la paroi étanche et assurant une répartition sur l'ensemble de la surface, de telle façon qu'elles s'écoulent par surverse et ne ruissellent pas le long des parois.

